

## Arrêté portant délégation de signature à un agent titulaire

Commune  
Soueix-Rogalle

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

-----

AR\_2026\_006  
**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
 portant délégation de signature à  
 un agent titulaire

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SOUEIX-ROGALLE**

Vu l'article R.2122-8 du code général des collectivités territoriales conférant au maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature ;

Vu l'arrêté municipal n°AR\_2025\_042 en date du 30 juin 2025 nommant Monsieur Julien HEIME en qualité de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe dans les fonctions de secrétaire général de mairie ;

**ARRÊTE**

**Article premier :** Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Julien HEIME, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de la commune de Soueix-Rogalle, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- Légalisation des signatures.

**Article 2 :** La signature par Monsieur Julien HEIME des pièces et actes susvisés devra être précédée de la formule indicative "par délégation du maire".

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les conditions habituelles et ampliation transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Girons ainsi qu'à l'agent concerné.

Fait à Soueix-Rogalle, le 23 mars 2026,  
 Le Maire, Clément MARCHANT

